

**République Française**  
**Département de l'Hérault**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 22 mai 2023**  
~~~~~

**FONDS DE CONCOURS POUR LES COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS**  
**ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS POUR LA COMMUNE D'ARGELLIERS.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 22 mai 2023 à 18h00 en Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 11 mai 2023.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Pierre AMALOU, Mme Josette CUTANDA, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Anthony GARCIA, M. Xavier PEYRAUD, M. Robert SIEGEL, M. Pascal DELIEUZE, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, M. Henry MARTINEZ, M. Yves GUIRAUD, Mme Monique GIBERT, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. José MARTINEZ, M. Jean-Marc ISURE, Mme Martine LABEUR, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Philippe LASSALVY, M. Marcel CHRISTOL, M. Jean-Claude CROS, M. Christian VILOING, M. Thibaut BARRAL, Mme Valérie BOUYSSOU, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Martine BONNET, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO, M. Daniel JAUDON - M. Francis RICARD suppléant de Mme Véronique NEIL, M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Olivier SERVEL à Mme Marie-Hélène SANCHEZ, Mme Christine SANCHEZ à M. Henry MARTINEZ.

Excusés

Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN, Mme Béatrice FERNANDO, M. Gregory BRO.

Absents

M. Nicolas ROUSSARD, M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25	Présents : 41	Votants : 43	Pour : 43 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V disposant qu'« Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés » ;

VU la délibération du Conseil communautaire n°1870, en date du 18 février 2019, approuvant le Règlement d'intervention de la communauté de communes relatif à la mise en place d'un fonds de concours pour les équipements communaux d'intérêt général des communes de moins de 1 000 habitants ;

VU la délibération du conseil communautaire n°2220 en date du 24 février 2020 relative à la modification du règlement d'intervention relatif à la mise en place d'un fonds de concours pour les équipements communaux d'intérêt général des communes de moins de 1 000 habitants ;

VU la réception de la demande de fonds de concours en date du 9 mars 2023 formulée par la commune d'Argelliers pour le projet de mise en sécurité et d'aménagement paysager de la route de La Boissière ;

VU l'avis du bureau communautaire en date du 24 avril 2023 ;

VU le plan de financement ci-annexé.

CONSIDERANT que la commune d'Argelliers souhaite obtenir une subvention afin de financer les travaux de mise en sécurité et d'aménagement paysager de la route de La Boissière,

CONSIDERANT que dans ce cadre, un dossier de demande de fonds de concours a été transmis à la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

CONSIDERANT que le dossier de demande est complet, conformément aux stipulations du règlement d'attribution des fonds de concours,

CONSIDERANT que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint à la demande,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,**  
**APRES EN AVOIR DELIBERE,**  
Le quorum étant atteint

### **DÉCIDE**

**à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- D'attribuer, sur présentation de facture(s) acquittée(s), un fonds de concours à la commune d'Argelliers en vue de participer au financement des travaux de mise en sécurité et d'aménagement paysagé de la route de La Boissière, à hauteur de 15 000€ HT,
- D'autoriser le Président à signer toutes les formalités utiles afférentes à ce dossier.

Transmission au Représentant de l'État  
N° 3164

Publication le 23 mai 2023

Notification le

**DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE**

Gignac, le 23 mai 2023

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20230522-12069-DE-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la  
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Marie-Hélène SANCHEZ



**MAIRIE D'ARGELLIERS**

34380 ARGELLIERS  
**Tél : 04 67 55 65 75**  
email. : [mairie@argelliers.fr](mailto:mairie@argelliers.fr)

Argelliers, le 12/10/2022

**Monsieur Le Président de la  
communauté de communes de la  
Vallée de l'hérault,  
Jean Francois SOTO  
2 parc de Camalcé  
BP 15  
34 150 GIGNAC**

Objet : Demande de subvention

Dossier suivi par : Eléonore de SOUBEYRAN, Secrétaire de Mairie

Monsieur Le Président,

Dans son écrin de verdure surplombant le pic saint Loup, Argelliers bénéficie de grandes qualités paysagères qui lui confèrent un attrait touristique particulier et qui sont très appréciés par ses habitants.

Garantir à la fois, les services et aménagements nécessaires à ses administrés tout en mettant en valeur son territoire, c'est la mission sur laquelle s'est engagée notre équipe municipale.

Après la mise en sécurité et l'embellissement de la route de Puéchabon et la création de la voie entre le cœur de village et le hameau de Cantagrils l'année dernière, la municipalité souhaite poursuivre la réfection et l'amélioration de ses voiries par la route de la Boissière.

Ce nouveau projet comprend :

- La réfection et l'aménagement des trottoirs de la naissance de la route coté village jusqu'au chemin des Cadenèdes,
- L'aménagement de passages piétons dont l'installation d'une passerelle piétonne au passage du petit pont,
- La sécurisation de la plateforme de desserte des bus,
- L'embellissement de la route par des aménagements paysagers.

C'est dans le cadre de cette réalisation, que nous sollicitons le soutien financier de la Communauté de Communes et nous vous remercions par avance de l'aide que vous pourriez apporter à ce projet.

Vous trouverez par conséquent ci joint les éléments constitutifs de notre dossier, à savoir :

- La présentation du projet,
- La délibération du Conseil Municipal en date du 06/10/2022 relatif à notre demande de subvention,
- Le plan de financement envisagé,
- Les devis estimatifs relatifs à ces aménagements.

Dans l'attente d'une réponse favorable de votre part, nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Président, nos plus respectueuses salutations.

Pierre AMALOU  
Maire d'Argelliers



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARGELLIERS

Séance du jeudi 06 octobre 2022  
Délibération n°2022-22

**Nombre de Membres :**

du Conseil Municipal : 13  
en exercice : 13  
présents : 12  
Représentés : 1

**Votes :**

Pour : 13  
Contre : 0  
Absentions : 0

**Date de la convocation du Conseil Municipal :** vendredi 30 septembre 2022 (par mail)

**Date d'affichage de la convocation :** vendredi 30 septembre 2022

**Présents :** Florence LAUSSEL, Yves LEBORGNE, Alain FOURNIER, Bernard TREMOULET, Jean Michel CLAREY, Catherine DUSCHA, Claudie BERARD, Pierre AMALOU, Vincent BOUBAL, Thierry AILLAUD, Séverine RAMON, Gaele ROUX-MENON

**Absente excusée :** Valérie GROS

**Absente :**

**Pouvoir :** Valérie GROS à Claudie BERARD

**Secrétaire de séance :** Jean Michel CLAREY

**Demande de Subventions :**

**Projet de mise en sécurité et d'aménagement paysagé de la RD 27E3 / route de La Boissière**

M. TREMOULET adjoint au Maire en charge des travaux et de la Voirie rappelle à l'assemblée le projet d'aménagement de la route de la Boissière prévu en 2022-2023.

Ce projet consiste en l'aménagement de trottoirs de part et d'autre de la route de la Boissière, de plusieurs passages sécurisés pour les piétons de l'angle du cimetière jusqu'au croisement du chemin des Cadenèdes et du busage de certains fossés.

Par ailleurs, un quai de descente de bus sera mis en place pour sécuriser la desserte des transports scolaires notamment.

Des espaces paysagers seront aménagés sur les bords de route dans certains espaces et une passerelle permettra de sécuriser également le passage du petit pont en dehors de la voie routière par les piétons.

Cet aménagement représente pour la commune un cout prévisionnel de **163 353 € HT** comprenant l'aménagement des trottoirs et de la passerelle.

Pour financer la réalisation de ces travaux, la commune souhaite solliciter les subventions suivantes :

- La Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault au titre des Fonds de Concours,
- Le Département au titre du Fonds d'Aides d'Investissement aux Communes 2022,
- La DETR/DSIL

Oui l'exposé de M. TREMOULET et sur sa proposition,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, DECIDE :

- D'accepter le projet d'aménagement ci-dessus présenté, pour un montant estimé de **163 353 € HT**,
- D'autoriser Monsieur Le Maire à solliciter une subvention auprès de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault au titre des Fonds de Concours,
- D'autoriser Monsieur Le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du FAIC 2022,
- D'autoriser Monsieur Le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR/DSIL,
- De s'engager à inscrire les sommes correspondantes au Budget Communal 2022 et 2023,
- D'autoriser Monsieur Le Maire à modifier si besoin le plan de financement prévisionnel du projet,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'attribution de de ces subventions.

Fait à ARGELLIERS, le 06/10/2022

Acte rendu exécutoire

Après envoi en préfecture le 10/10/2022

Après affichage le 10/10/2022

Le secrétaire de Séance  
Jean Michel CLAREY



Le Maire  
Pierre AMALOU





MAIRIE ARGELLIERS  
Mr Bernard TREMOULET  
place de la mairie  
34380 ARGELLIERS  
Port. : +33 6 08 86 84 76

SARL  
DTMA  
rue de la seranne  
34380 CAUSSE-DE-LA-SELLE  
dtmaentrepreneur@gmail.com  
dtmatrassenement.fr  
N° TVA Intracommunautaire : FR45851642454  
N° SIRET : 85164245400017  
Code NAF : 4312A

## DEVIS N° I-22-04-15

Le vendredi 22 avril 2022

# CRÉATION D'UN TROTTOIR ROUTE DE LA BOISSIÈRE

Désignation	Quantité	Unité	PU Vente	Montant HT
<b>INSTALLATION ET PREPARATION DU CHANTIER</b>				
Demande de DICT, d'autorisation de travaux sur voirie et autre document administratif	1,00	ens	250,00 €	250,00 €
Constat d'huissier	1,00	forfait	1 500,00 €	1 500,00 €
Réalisation d'un plan de recolement	1,00	forfait	1 500,00 €	1 500,00 €
Mise en place de signalisation par feux tricolor	15,00	J/C	70,00 €	1 050,00 €
Maintien de signalisation tout au long du chantier	1,00	forfait	650,00 €	650,00 €
Réalisation et montage du projet approuvé par la maitrise d'ouvrage	1,00	forfait	4 000,00 €	4 000,00 €
Installation de chantier, amené et repli des engins	1,00	ens	750,00 €	750,00 €
Débroussaillage générale	1,00	forfait	800,00 €	800,00 €
Géolocalisation des réseaux existant	1,00	forfait	1 000,00 €	1 000,00 €
<b>Sous Total</b>				<b>11 500,00 €</b>
<b>DEMOLITION</b>				
Démolition des réseaux existant	1,00	ens	500,00 €	500,00 €
Sciage de la voie à l'aide d'une scie mécanique	283,00	ML	5,00 €	1 415,00 €
Démolition des bordures existante	66,00	ML	10,00 €	660,00 €
<b>Sous Total</b>				<b>2 575,00 €</b>

CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Conformément à la loi 80 335 du 12 mai 1980, nous réservons la propriété des produits et marchandises, objets des présents débits, jusqu'au paiement de l'intégralité du prix et de ses accessoires. En cas de non paiement total ou partiel du prix de l'échéance pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, nous nous réservons la faculté, sans formalités, de reprendre matériellement l'usage de ces produits ou marchandises à vos frais, risques et périls. Pénalité de retard : 3 fois le taux d'intérêt égal après date d'échéance. Escompte pour règlement anticipé : 0% (sauf condition particulière définie dans les conditions de règlement). Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue en douzième alinéa de l'article L441-8 es; fixé à 40 Euros en matière commerciale.

Désignation	Quantité	Unité	PU Vente	Montant HT
<b>TERRASSEMENT ET PREPARATION DU CHEMINEMENT ET DES ANNEXES</b>				
Terrassement en terrain de toute nature et emport en décharge	200,00	m3	22,00 €	4 400,00 €
Fourniture, apport de GNT 0/20 et remplissage sous les futurs revêtement	120,00	m3	38,00 €	4 560,00 €
Reprofilage, compactage et réglage fin avant la mise en oeuvre des revêtements	800,00	m2	3,00 €	2 400,00 €
Ancrage des bordures en bord de chaussée	300,00	ML	6,00 €	1 800,00 €
Remise en état des espaces vert à l'aide de terre végétale	800,00	m2	10,50 €	8 400,00 €
Réalisation d'un enrochement à l'aide de rocher de la carrière de Pompignan	100,00	tonne	130,00 €	13 000,00 €
<b>Sous Total</b>				<b>34 560,00 €</b>

<b>TERRASSEMENT ET POSE DU RESEAU EP</b>				
Terrassement en déblais d'une tranchée en terrain de toute nature y compris emport en décharge	105,00	ML	34,00 €	3 570,00 €
Fourniture et mise en oeuvre d'un sablon de pose	30,00	m3	38,00 €	1 140,00 €
Fourniture et pose de buse béton 135A diamètre 400	105,00	ML	50,00 €	5 250,00 €
Fourniture et remblaiement de la tranchée en GNT 0/22	20,00	m3	36,00 €	720,00 €
Réalisation d'une protection mécanique en béton 350 kg sur le réseau	20,00	ML	30,00 €	600,00 €
Mise en oeuvre de regard en bout de réseau	2,00	pièce(s)	950,00 €	1 900,00 €
Mise en oeuvre de regard de visite sur le réseau	4,00	pièce(s)	800,00 €	3 200,00 €
Recherche du réseau EP (partie basse)	1,00	pièce(s)	150,00 €	150,00 €
Raccordement sur réseau existant	1,00	pièce(s)	300,00 €	300,00 €
Croisement et/ou réalisation de sous oeuvre sur au niveau des réseaux existant	5,00	pièce(s)	100,00 €	500,00 €
<b>Sous Total</b>				<b>17 330,00 €</b>

<b>MACONNERIE</b>				
Fourniture, création de bouche engouffrement avec tampon, profil T et grille fonte y compris mise à la côte	6,00	pièce(s)	450,00 €	2 700,00 €
Fourniture et pose de bordure type T2basse	38,00	ML	38,00 €	1 444,00 €
Fourniture et pose de bordure type P1	67,00	ML	30,00 €	2 010,00 €
Fourniture et pose de bordure de type t2	247,00	ML	33,00 €	8 151,00 €
Fourniture et pose de bordure type A2	33,00	ML	33,00 €	1 089,00 €
Fourniture et pose de bordure surbaissé	23,00	ML	40,00 €	920,00 €
Raccordement des bordures à l'aide de biaise	10,00	pièce(s)	60,00 €	600,00 €

CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Conformément à la loi 80 335 du 12 mai 1980, nous réservons la propriété des produits et marchandises, objets des présents débits Jusqu'au paiement de l'intégralité du prix et de ses accessoires. En cas de non paiement total ou partiel du prix de l'échéance pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, nous nous réservons la faculté, sans formalités, de reprendre matériellement possession de ces produits ou marchandises à vos frais, risques et périls. Pénalité de retard : 3 fois le taux d'intérêt égal après date d'échéance. Escompte pour règlement anticipé : 0% (sauf condition particulière définie dans les conditions de règlement). Le montant de l'insécurité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue en douzième année de l'article L441-6 est fixé à 40 Euros en matière commerciale.

Désignation	Quantité	Unité	PU Vente	Montant HT
Coffrage en périphérie du béton désactivé	249,00	ML	6,00 €	1 494,00 €
Réalisation d'un mur de soutènement hauteur 60cm	10,00	m2	280,00 €	2 800,00 €
<b>Sous Total</b>				<b>21 208,00 €</b>

**APPLICATION DU REVÊTEMENT**

Application des enrobés sur les entrées privative (domaine communale)	200,00	m2	25,00 €	5 000,00 €
Application du bicouche sur les entrées privative (domaine communale)	120,00	m2	20,00 €	2 400,00 €
Application et mise en oeuvre de béton désactivé type 16/22	600,00	m2	40,00 €	24 000,00 €
<b>Sous Total</b>				<b>31 400,00 €</b>

**Total** **118 573,00 €**

**Variante:**

**-Enrochement à l'aide de rocher**

de la carrière de Murles 100 T 100.00€ HT 10 000.00€ HT

**Option:**

**-Fourniture et pose d'un grillage rigide H 1.10** 15 ml 100.00€ HT 1 500.00€ HT

**NB:**

Le marquage au sol sera à réaliser par vos soins. (employé communaux)

**Pour les entreprises:**

Un bon de commande sera à joindre avec le devis signé.

Autoliquidation TVA acquitté par le preneur en vertu de l'article (282-2)

**Pour les particuliers:**

Un acompte de 30% sera demandés à la signature du devis suivi de la mention bon pour accord.

**RIB:**

FR76 1350 6100 0085 1516 7181 621 BIC/SWIFT: AGRIFRPP835

Ce devis est valable 15 jours

Conditions de paiement :

- 70,00 % soit 99 601,32 € : À réception,
- 30,00 % soit 42 686,28 € : Acompte.

<b>Total HT</b>	<b>118 573,00 €</b>
<b>TVA ( 20 % )</b>	<b>23 714,60 €</b>
<b>Total TTC</b>	<b>142 287,60 €</b>





Envoyé le 31/03/22  
par Naita  
SN

# Argelliers Proposition de périmètre Opération Façade





MAIRIE ARGELLIERS  
Mr Bernard TREMOULET  
place de la mairie  
34380 ARGELLIERS  
Port. : +33 6 08 86 84 76

SARL  
DTMA  
rue de la seranne  
34380 CAUSSE-DE-LA-SELLE  
dtmaentrepreneur@gmail.com  
dtmaterrassement.fr  
N° TVA Intracommunautaire : FR45851642454  
N° SIRET : 85164245400017  
Code NAF : 4312A

DEVIS N° I-22-09-17

Le mercredi 28 septembre 2022

## CRÉATION D'UNE PASSERELLE ET SES AMÉNAGEMENTS "RTE DE LABOISSIÈRE COMMUNE D'ARGELLIERS"

Désignation	Quantité	Unité	PU Vente	Montant HT
<b>TERRASSEMENT ET POSE DU RESEAU EP</b>				
Terrassement en pleine masse en milieux rocheux	1,00	forfait	1 500,00 €	1 500,00 €
Fourniture et mise en oeuvre d'un sablon de pose et du remblaiement en GNT y compris compactage	20,00	m3	50,00 €	1 000,00 €
Fourniture et pose de buse 135 A diamètre 600	10,00	ML	150,00 €	1 500,00 €
Fourniture et pose de regard béton diamètre 1000 préfabriqué y compris tampon et mise à la côte	2,00	pièce(s)	2 000,00 €	4 000,00 €
Raccordement sur existant	1,00	pièce(s)	450,00 €	450,00 €
Tête de buse maçonner à la main	1,00	pièce(s)	350,00 €	350,00 €
<b>Sous Total</b>				<b>8 800,00 €</b>
<b>MISE EN OEUVRE D'UN ENROCHEMENT</b>				
Réalisation d'un enrochement à l'aide de rocher de la carrière de pompignan	182,00	tonne	130,00 €	23 660,00 €
Fourniture et remblaiement en 25/50 derriere l'enrochement	80,00	m3	50,00 €	4 000,00 €
Fourniture et remblaiement dans l'enceinte de l'enrochement en terre	62,00	m3	35,00 €	2 170,00 €
<b>Sous Total</b>				<b>29 830,00 €</b>

CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ Conformément à la loi 80 335 du 12 mai 1980, nous réservons la propriété des produits et marchandises, objets des présents débits, jusqu'au paiement de l'intégralité du prix et de ses accessoires. En cas de non paiement total ou partiel du prix de l'échéance pour quelque cause que ce soit, de convention expresse, nous nous réservons la faculté, sans formalités, de reprendre matériellement possession de ces produits ou marchandises à vos frais, risques et périls.  
Pénalité de retard : 3 fois le taux d'intérêt légal après date échéance. Escompte pour règlement anticipé : 0% (sauf condition particulière définie dans les conditions de règlement).  
Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue en douzième alinéa de l'article L-441-5 est fixé à 40 Euros en matière commerciale.

Désignation	Quantité	Unité	PU Vente	Montant HT
<b>PASSERELLE ET CHEMINEMENT</b>				
Fourniture, apport sur site et mise en oeuvre d'une passerelle de 4 ml de long	1,00	pièce(s)	6 000,00 €	6 000,00 €
Coffrage en périphérie du béton désactivé	25,00	ML	6,00 €	150,00 €
<b>Sous Total</b>				<b>6 150,00 €</b>
<b>Total</b>				<b>44 780,00 €</b>
<b>Options(s):</b>				
-Fourniture et mise en place de garde corps en acier thermolaqué 25 ml 300.00€ HT				

**Pour les entreprises:**

Un bon de commande sera à joindre avec le devis signé.

Autoliquidation TVA acquitté par le preneur en vertu de l'article (282-2)

**Pour les particuliers:**

Un acompte de 30% sera demandés à la signature du devis suivi de la mention bon pour accord.

**RIB:**

FR76 1350 6100 0085 1516 7181 621 BIC/SWIFT: AGRIERPP835

**Ce devis est valable 15 jours****Conditions de paiement :**

- 23,01 % soit 12 364,98 € : Acompte,
- 76,99 % soit 41 371,02 € : À réception.

<b>Total HT</b>	<b>44 780,00 €</b>
<b>TVA ( 20 % )</b>	<b>8 956,00 €</b>
<b>Total TTC</b>	<b>53 736,00 €</b>



## FONDS DE CONCOURS

Commune : ARGELLIERS

Opération : AMENAGEMENT ET MISE EN SECURITE DE LA ROUTE DE LA BOISSIERE

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES				RECETTES			
POSTES	POSTES	MONTANT HT	TAUX	FINANCEURS	MONTANT HT	TAUX	
T C R H O E T M T I O N I E R M E N T T	Installation et préparation du chantier	11 500,00 €		part commune	38 353 €		
	Démolition	2 575,00 €		TVA	32 670 €		
	Terrassement et préparation du cheminement et annexes	34 560,00 €					
	Terrassement et pose du réseau EP	17 330 €					
	Maconnerie	21 208 €					
	Application du revêtement	31 400 €			PART FAIC	35 000 €	21,43%
P A S S E R E L L E	Terrassement et pose de réseaux EP	8 800 €		PART CCVH	15 000 €	9,18%	
	Enrochement	29 830 €		PART AUTRE (DETR/DSIL)	75 000 €	45,91%	
	Passerelle et cheminement	6 150 €					
	<b>TOTAL HT</b>	<b>163 353 €</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>163 353 €</b>	<b>100%</b>	
<b>TOTAL TTC</b>	<b>196 023 €</b>		<b>TOTAL TTC</b>	<b>196 023 €</b>			